Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-216-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature du marché 2025/51 relatif à la fourniture et à la livraison de repas pour les équipements enfance et petite enfance de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2025-216

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	18
Nombre de pouvoirs	1
Votants	19
Secrétaire de séance : **Pascal LEPETIT**	

L'an 2025, le 03 novembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Christian BOUCHER (CHERISY), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS).

Pouvoir(s) :
Christian BOUCHER (CHERISY) donne pouvoir à Nathalie MILWARD (ROUVRES).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-216-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2025

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipement d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire sur le territoire de plusieurs communes. Elle est également compétente, pour les services et équipements suivants, qui ont été déclarés d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « action sociale » par délibération du conseil communautaire n°2018-244 du 24 septembre 2018 :
- le multi accueil « Abel Lefèvre » ;
- le multi accueil « Les Castelchoux » ;
- la halte-Garderie « Les Marmousets ».

Dans ce cadre, elle assure la fourniture de repas pour les enfants accueillis dans les structures suivantes :
- Multi accueil « Abel Lefèvre », 21 rue de la République à Ezy-sur-Eure (27530) ;
- Multi accueil « Les Castelchoux », 2 place de la Libération à Châteauneuf en Thymerais (28170) ;
- Halte-Garderie « Les Marmousets », rue de la Buchaille à Ivry-la-Bataille (27540) ;
- ALSH – Restaurant Scolaire, 15 grande rue à Abondant (28410) ;
- ALSH – Restaurant scolaire, rue Pierre Lenfant à Anet (28260) ;
- ALSH – Restaurant scolaire, rue de Fossés à Bû (28410) ;
- ALSH – Restaurant scolaire, rue de la République à Ezy-sur-Eure (27530) ;
- ALSH – Restaurant scolaire, rue de la Buchaille à Ivry-la-Bataille (27540) ;
- ALSH – Restaurant scolaire, 11 bis place de la Mairie à Sorel Moussel (28260).

Une consultation a donc été lancée pour confier à un prestataire la fourniture de repas pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (petites crèches et halte-garderie) et de 3 à 17 ans (accueils de loisirs), comprenant les prestations suivantes :
- la conception des menus selon la règlementation en vigueur ;
- la préparation des repas en liaison froide, dans une cuisine centrale ;
- la livraison de chaque structure ;
- la fourniture du pain et des goûters.

Une procédure formalisée a ainsi été initiée le 14 août 2025 sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de conclure un marché ordinaire à prix unitaires : le prix du marché sera déterminé par application des prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires (coûts unitaires des repas) aux quantités réellement mises en œuvre (repas réellement livrés).
Le montant annuel estimé est de 161 175 euros HT.

La durée du contrat est de vingt-quatre (24) mois, renouvelable deux (2) fois par période de douze (12) mois.

À l'issue de la consultation une seule offre a été réceptionnée, répondant aux attentes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 24 novembre 2025 a attribué le marché à la société NEWREST RESTAURATION.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-216-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2025

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
__VU__ le code de la commande publique,
__VU__ le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,
__VU__ le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2025,
__VU__ le rapport d'analyse des offres,
__VU__ le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2025/51 relatif à la fourniture et livraison de repas pour les équipements enfance et petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, avec la société NEWREST RESTAURATION conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires et pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois, renouvelable deux (2) fois par période de douze (12) mois.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 19 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 19 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pascal LEPETIT** **Secrétaire de séance**